

L'Alsace dans l'Union Européenne



BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional d'Alsace
- Au sein de la Préfecture de région Alsace, les représentants du Secrétariat Général aux Affaires Régionales
- La Direction Nationale de la Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen

CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Documentation Française/PSA, CCE/F. Roiter, CCE, Documentation française/D. Vienney, Euréka Slide/Gio, Direction des Routes/E. Bénard, CCE, CCE, CCE, SNCF, CCE, Documentation française/M. Breton

Brochure : p. 3 CCE, p. 6 dessin de L. Koechlin, p.7 Campagne, Campagne/Merle, p.9 Campagne, Campagne/Peres, p.10 CCE, p.11 dessin L. Koechlin, p.12 CCE, p. 13 Documentation française/F. Boucher.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

SOMMAIRE

Les politiques régionales de l'Union européenne	2
L'Alsace, région d'Europe	7
Le soutien de l'Union européenne	9
- Un soutien accru	
- Les réalisations de la phase 1989-1993	
La participation aux autres politiques européennes	11
- Coopération interrégionale	
- Coopération transfrontalière	
- Recherche-Développement	
- Education et formation	
Les perspectives pour 1994-1999	13
Glossaire	15
et adresses utiles	

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne présente une grande diversité régionale, héritée de sa géographie et de son histoire. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions d'Europe le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne, avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et monétaire qui doit mener à la monnaie unique, la

Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

LA COHÉSION DE L'UNION

OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'action de l'Union européenne, qui vise à corriger les déséquilibres régionaux, se concentre principalement sur trois objectifs :

- **L'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, les départements d'Outre-Mer bénéficient de plus de 15 milliards de francs.
- **L'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)**. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les territoires ou bassins des 19 régions françaises

concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- **L'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne et 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables sur la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques européennes régionales s'élève, en France, à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des collectivités territoriales, soit au total près de 200 milliards de francs.

* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun de ces objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'œuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience. etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),

- **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSEIDOM, POSÉICAN...(600 millions d'écus),
- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
- **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).

Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées :

- **aide au secteur de la pêche et aux zones qui en dépendent** : PESCA (250 millions d'écus),
- **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
- **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (1,4 milliard d'écus),
- **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (600 millions d'écus),
- **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCER- TATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999.

Les programmes de mise en oeuvre sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b, en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités.

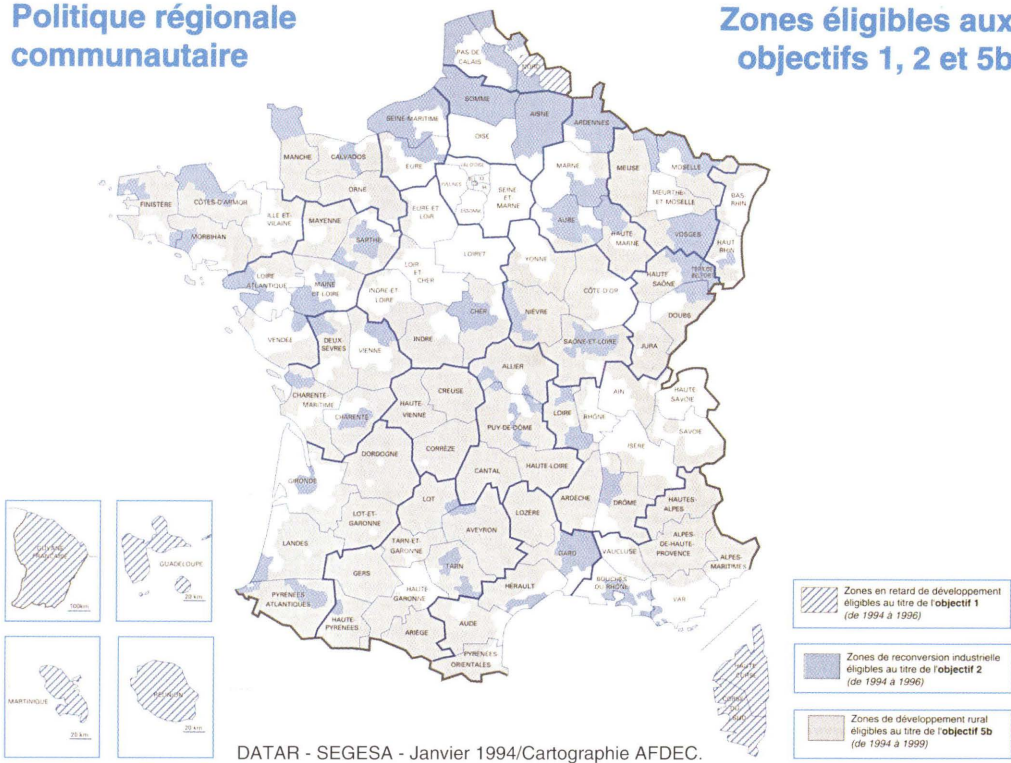
OBJECTIFS	MISSIONS	TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE	DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP	CRITÈRES D'INTERVENTION
Objectif 1	Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement	Territoires du Hainault, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion	15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire
Objectif 2	Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel	Tout ou partie du territoire de 19 régions ¹	12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99	3 critères cumulatifs ³ taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel
Objectif 3	chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail	Ensemble du territoire	20 mds ff FSE 1994-99	
Objectif 4	Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production	Ensemble du territoire		
Objectif 5a	L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune	Ensemble du territoire	11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99	
Objectif 5b	Développement et ajustement structurel des zones rurales	Tout ou partie du territoire de 18 régions ²	15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement

1 Régions concernées par l'objectif 2 : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

2 Régions concernées par l'objectif 5b : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

3 l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

4 FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directement entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté en faveur du développement régional interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

* La **subsidiarité** selon laquelle les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. Ainsi, les Etats et les régions identifient les besoins, définissent

les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.

* Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.

* L'**additionnalité** veut que l'aide de la Communauté s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales concernés, mais ne s'y substitue pas.

En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à différents **instruments financiers** :

Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,

- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) participe au développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs, interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, pour aider à compenser les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élevaient à 15,1 milliards d'euros sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



TECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... **DES COOPÉRATIONS MULTIPLES**

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques, afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités, sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes Français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides à la **conservation du patrimoine architectural** ou à la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.

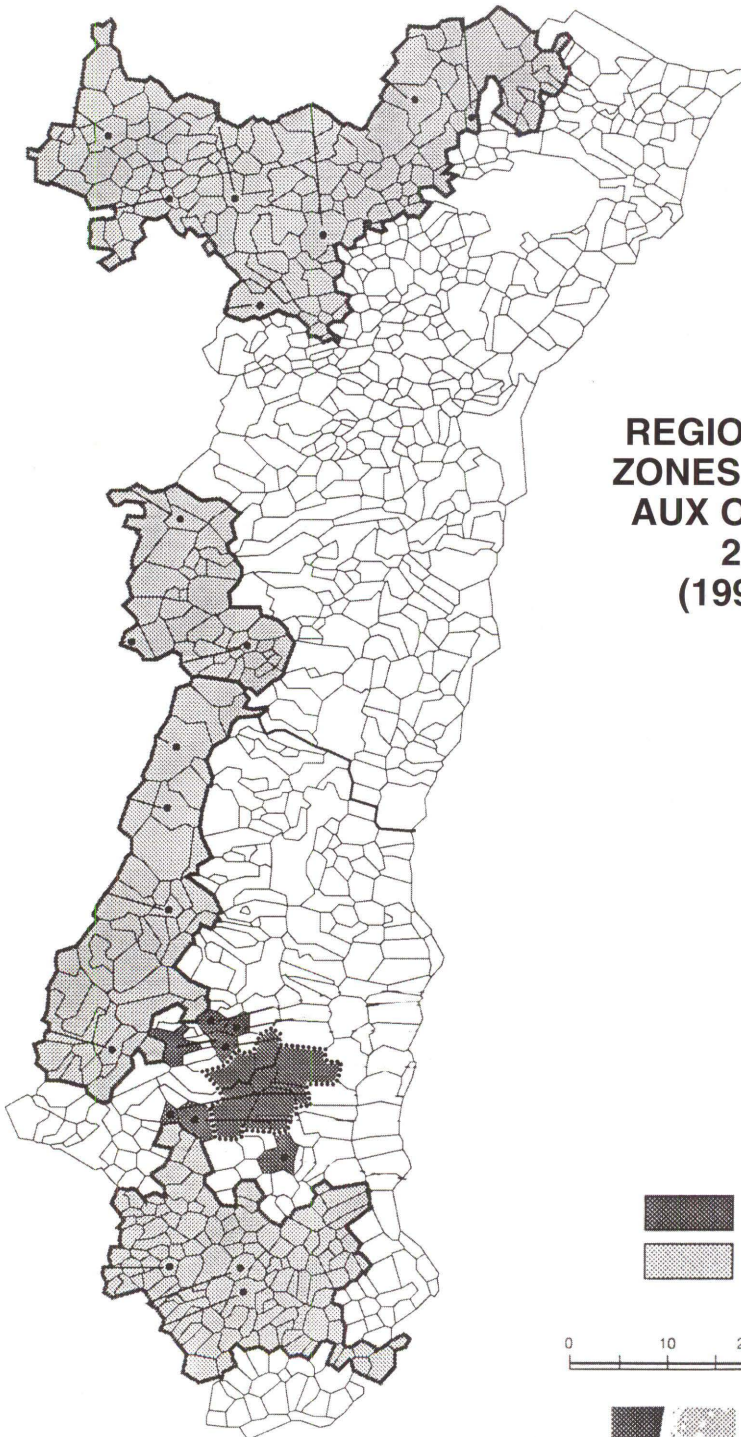


Située sur le plus grand couloir de circulation d'Europe, l'Alsace présente une grande unité. Elle la doit d'abord à son cadre géographique. Bien délimitée par le massif vosgien à l'ouest et le Rhin à l'est, elle déroule sur ses collines et sa plaine des campagnes soignées, ponctuées d'un semis très dense de villes et de bourgs qui contribuent à en faire l'une des régions les plus densément peuplées du pays. L'unité régionale tient aussi à l'histoire. L'Alsace est une terre de civilisation rhénane qui a connu un développement précoce de sa vie commerciale, urbaine, intellectuelle et artistique. Elle en a hérité une forte personnalité, marquée par une cohésion sociale et culturelle qui a résisté aux aléas d'une histoire pourtant tourmentée.


Le retour de la paix et la construction européenne lui ont permis de retrouver sa vocation de grand carrefour rhénan, comme le symbolise Strasbourg qui abrite le Conseil de l'Europe, le siège du Parlement européen, la Commission centrale de navigation sur le Rhin, la Cour des Droits de l'Homme, l'Association des régions d'Europe, et le Centre européen du développement régional ...

L'Alsace offre l'image d'une réussite économique. Une agriculture prospère, fondée sur une polyculture soignée souvent dominée par la vigne et une industrie dynamique, sans cesse valorisée par de nouvelles implantations d'origine nationale ou étrangère, lui valent d'offrir un niveau de vie élevé et de compter un taux de chômage inférieur de quatre points à la moyenne nationale. Il est vrai que la présence de plus de 60 000 frontaliers travaillant en RFA ou en Suisse allège considérablement la pression sur le marché de l'emploi.

Forte de sa situation privilégiée et de sa bonne santé économique, l'Alsace veille désormais à conforter son rôle de plate-forme régionale et de centre de redistribution du trafic intracommunautaire en développant ses axes de transport et la coopération transfrontalière. Elle s'attache aussi à faciliter la diversification économique de certains cantons victimes du dépeuplement ou durement affectés par le déclin du textile. C'est pourquoi elle prête une grande attention aux aides communautaires.



**REGION ALSACE
ZONES ELIGIBLES
AUX OBJECTIFS
2 et 5b
(1994-1999)**

-  Communes Objectif 2
-  Communes Objectif 5b

0 10 20 km



Source : Préfecture de la région Alsace SGAR-1994

LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

■ UN SOUTIEN ACCRU

L'enveloppe des fonds structurels européens pour la période 1994-1999 s'élève à 67,2 millions d'écus, soit 450,2 millions de francs, et concerne des zones qui rassemblent 433 000 habitants, c'est-à-dire près de 27% de la population régionale. La répartition des crédits souligne la priorité accordée aux zones rurales en retard de développement et aux espaces industriels en crise.

L'**aide au développement rural**, conduite dans le cadre de l'**objectif 5 b**, concerne désormais des territoires qui représentent 16% des habitants au lieu de 6% durant la période 1988-1993. Les zones éligibles ont connu une importante extension géographique. Limitées auparavant au Sundgau, elles englobent aujourd'hui, outre cette région, tout ou partie de bon nombre de cantons de la bordure occidentale de la région. C'est, entre autres, le cas de ceux de Saverne, Bouxwiller, Drulingen, La Petite-Pierre et Schirmeck dans le Bas-Rhin et de ceux de Saint-Amarin, Guebwiller (en partie), Munster, Lapoutroie ou encore Sainte-Marie-aux-Mines dans le Haut-Rhin. Une partie des cantons septentrionaux de l'Alsace sont également devenus éligibles : celui de Niederbronn-les-Bains dans sa totalité et ceux de Wœrth et Soultz-sous-Forêts pour une partie de leur territoire.

La **reconversion des régions industrielles** en déclin, développée dans le cadre de l'**objectif 2**, dispose d'une enveloppe de plus de 130 millions de francs. Ces subventions concernent des zones regroupant 174 000 habitants et deux grands espaces géographiques :

- une partie de la région de Mulhouse, soit 81 350 personnes. Cet espace est touché par le repli des mines de potasse et par le déclin du textile ;
- les vallées vosgiennes, avec notamment douze communes du bassin potassique, recensant plus de 92 000 habitants, dont celle de Vieux-Thann et en partie celles de Cernay, Ensisheim, Guebwiller, Soultz-Haut-Rhin, Wittenheim et Issenheim. L'interven-

tion communautaire s'explique par l'acuité de la crise textile qui affecte ces vallées mono-industrielles spécialisées comme leurs voisines lorraines dans le travail du coton.

■ LES RÉALISATIONS DE LA PHASE 1989-1993

Durant cette période, les crédits alloués à l'Alsace, par les différents fonds structurels se sont élevés à 137,5 millions de francs, concentrés sur les programmes d'initiative communautaire (62,8 millions de francs) et sur le développement rural dans le Haut-Rhin (57,5 millions de francs). Le reste des crédits étant essentiellement consacré à la lutte contre le chômage et à l'adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution de systèmes de production (objectifs 3 et 4).

L'AIDE AUX ZONES RURALES



Les interventions communautaires mises en œuvre pour le développement des zones rurales associent le FEDER, le FEOGA et le FSE, et concernent les communes du Sundgau. Cette région rurale souffre du déclin de ses activités agricoles, de la faible densité de son réseau urbain et de la concurrence de grands bassins d'emploi voisins. En effet, bon nombre d'actifs vont travailler à Sochaux, Mulhouse et Bâle qui offrent des activités plus diversifiées que les centres locaux.

Ces programmes visent d'abord à assurer le **maintien et la diversification de l'agriculture**. Pour y parvenir, plusieurs moyens ont été utilisés :

- l'amélioration des infrastructures par l'adduction d'eau et la construction de stations d'épuration ;
- la réhabilitation de friches, comme sur l'ancienne tuilerie de Retzwiller, et la création ou l'extension de nouvelles zones d'activités ;

- la promotion du tourisme en milieu rural : rénovation d'anciennes demeures typiques à Morschwiller-le-Bas et projet de musée à Altkirch ;
- la valorisation de l'environnement par l'aménagement de plusieurs sites : soutien financier à l'entretien de forêts privées, récupération et élimination des déchets dans trois communes, réhabilitation de cours d'eau comme l'Ill, la Largue et la Doller, afin de réduire les risques de crue ;
- la diversification de l'économie rurale, avec la réactivation de la pisciculture, l'agencement ou l'extension de zones d'activités : maison pour le développement du Sundgau à Altkirch, mise à disposition de services avec, par exemple, la création de laboratoires de langues à Dannemarie.

Les aides à l'agriculture ont aussi profité chaque année à la **modernisation** de 140 exploitations ainsi qu'à l'installation de 210 jeunes agriculteurs. D'autres mesures ont été prises en faveur de 700 exploitants des zones défavorisées.



LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Les PIC ont rencontré un grand intérêt en Alsace. Leur dotation s'est élevée à 62,8 millions de francs pour la période 1989-1993. Parmi les plus importants il faut mentionner :

- le programme **LEADER**, qui a lancé en 1991 une opération de développement rural dans le Sundgau pour 2,8 millions de francs, financée par les trois fonds structurels. Elle privilégie l'animation du développement rural, la formation professionnelle et les aides à l'emploi, ainsi que la valorisation des produits agricoles et sylvicoles ;
- le programme **STAR**, consacré à l'amélioration des réseaux de télécommunications, qui

touche le secteur des hautes chaumes et des hautes vallées vosgiennes ;

- la Communauté finance également, par le biais du programme **HORIZON**, des aides aux personnes handicapées et défavorisées. En partenariat avec l'Espagne, elle soutient par exemple le projet " Appona " de création d'une entreprise pour l'insertion des familles tziganes par la valorisation des activités traditionnelles de cannage, rempaillage, vannerie... Ce projet est doté de 320 000 francs.

Les aides allouées par la Communauté dans le cadre de la lutte contre le chômage de longue durée et pour l'insertion professionnelle des jeunes (objectif 3) se sont élevées chaque année à 18 millions de francs, profitant à plus de 3 700 personnes.

LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

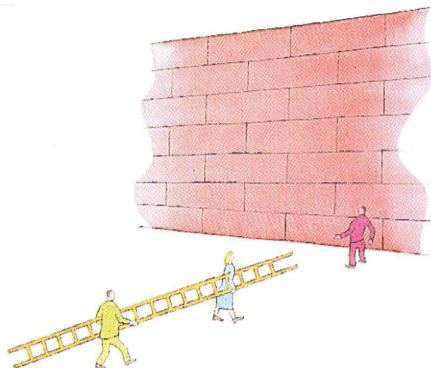
L'Alsace est partie prenante aux actions et aux politiques mises en œuvre à l'échelle de l'ensemble de l'Union européenne en ce qui concerne la coopération interrégionale, la recherche-développement, l'éducation et la formation.

■ COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

Sa situation privilégiée vaut à la région de jouer un rôle clé dans cette coopération, dont le but est de contribuer à la cohésion économique et sociale qui constitue l'élément essentiel des interventions régionales de la Communauté. A ce titre, la région est intervenue dans de nombreux projets avec un grand nombre de partenaires européens, qu'il s'agisse de villes telles Milan, Séville, Birmingham et Belfast, ou de régions comme la Navarre ou les Midlands de l'Ouest. Parmi ces actions, on peut citer :

- "Régions et universités", qui a pour vocation de faire connaître les travaux menés en Europe, notamment par les universités, sur la recherche régionale et urbaine, et d'encourager leur utilisation par les organismes de planification ;

- "Eurocities" qui permet la constitution de trois sous-réseaux de coopération économique et technologique entre les villes moyennes de la Communauté ;
- "Agences de développement" destiné à constituer un réseau européen d'agences pour contribuer au développement économique local, entreprendre des actions de formation et dynamiser la coopération ;
- "Développement économique des régions défavorisées" pour améliorer l'information et encourager le partenariat entre PME et PMI.



Au total, 2,5 millions de francs ont été affectés à la région pour l'ensemble de ces projets. Par ailleurs, le Centre européen du développement régional (CEDRE) à Strasbourg, qui perçoit pour cela 20 millions de francs par an de la Communauté, gère le programme d'échange d'expériences visant à définir les bases des actes de coopération interrégionale. La capitale alsacienne abrite aussi le siège du comité de pilotage du programme "Ecos", doté de 35 millions de francs pour trois ans. Ce programme a pour objet de favoriser la coopération interrégionale des collectivités territoriales communautaires avec leurs correspondants des pays de l'Europe centrale et orientale.

■ COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Très ancienne, elle se développe aujourd'hui dans le cadre d'un programme **INTERREG** doté de 60 millions de francs, et dénommé "Concept de développement Rhin supérieur". Ce programme vise au renforcement de la coopération transfrontalière pour l'aménagement du territoire, l'économie, l'environnement, les transports, les télécommunications et la formation. Il institue une coopération entre l'Alsace et les régions frontalières suisses et allemandes dans le cadre de deux ensembles géographiques :

- au nord, le projet **INTERREG-Nord** associe la partie septentrionale de l'Alsace au sud du Palatinat et au nord du Pays de Bade ;
- au sud, un autre projet associe l'Alsace, le Pays de Bade et les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura et Soleure.

■ RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT

La participation aux **actions communautaires de recherche et de développement** constitue également un axe privilégié des initiatives régionales. Trente-quatre institutions et industries alsaciennes concourent à une vingtaine de projets communautaires de recherche et de développement technologique, notamment dans le domaine de l'information.

Durant la période 1988-1993, seize organismes alsaciens ont participé à vingt-neuf projets **ESPRIT** dotés de 76 millions de francs. C'est le cas de la recherche sur les ordinateurs parallèles de forte puissance. C'est aussi le fait du programme "Domotique", c'est-à-dire s'intéressant à la gestion des appareils domestiques au moyen d'un système de contrôle électronique.



D'autre part, des contrats ont été passés avec l'Université Louis-Pasteur de Strasbourg pour des programmes sur les biotechniques, l'agriculture, les matériaux et l'environnement. D'autres ont été conclus avec l'Université de Haute-Alsace-Ecole nationale supérieure de chimie de Mulhouse pour les recherches sur les nouveaux matériaux, avec le CNRS du Bas-Rhin pour les biotechnologies, l'énergie et les matériaux, et avec le Centre sismologique euro-méditerranéen pour l'établissement d'une banque européenne de données sismologiques.

■ COOPÉRATION EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

Les universités et grandes écoles alsaciennes se sont impliquées dans les grands programmes communautaires. **ERASMUS**, qui a reçu 1,1 million de francs en 1992, implique

dix-huit universités et établissements d'enseignement supérieur de la région. Le Programme interuniversitaire de coopération, coordonné par l'Ecole européenne des hautes études des industries chimiques de Strasbourg permet à des étudiants alsaciens d'effectuer une partie de leurs études en RFA, au Royaume-Uni, en Irlande ou en Espagne.

COMETT entre dans le financement de stages suivis par des étudiants alsaciens dans une entreprise étrangère. Ce programme a touché dix-neuf universités et établissements d'enseignement supérieur, douze entreprises et neuf organisations professionnelles. Des séminaires sur le textile ont également été organisés grâce à COMETT.

FORCE a contribué au lancement d'un projet transfrontalier franco-allemand piloté par l'Ecole nationale des arts et industries de Strasbourg qui vise à aider les PME à prendre en compte l'environnement.

PETRA enfin, a permis à de jeunes travailleurs alsaciens d'obtenir une formation professionnelle dans un autre Etat membre, en particulier au Royaume-Uni.

Par ailleurs, trois subventions (594 000 francs) ont été allouées aux universités strasbourgeoises par l'action "**Jean Monnet**" destinée au développement d'enseignements sur l'intégration européenne.

LES PERSPECTIVES 1994-1999

La situation privilégiée de l'Alsace à la frontière du principal fournisseur et client de la France explique qu'elle se classe au quatrième rang des régions françaises pour les exportations de marchandises et au cinquième pour les importations, assurant environ 6,5% des échanges nationaux. Les partenaires de la Communauté représentent plus de 70% des exportations et des importations, la RFA totalisant à elle seule près de la moitié des échanges. Ces derniers sont dominés par les véhicules automobiles et les produits chimiques, tant avec la RFA que la Suisse.

L'intégration européenne se manifeste également par l'intensité des mouvements de travailleurs frontaliers : 60 500 fin 1993, dont 29 300 vers la RFA et 31 200 vers la Suisse. Les flux ont considérablement gonflé dans les années 80, favorisés par les disparités démographiques, économiques, salariales et fiscales, mais la crise a bloqué leur développement depuis deux ans.

La coopération transfrontalière se traduit aussi au niveau des différentes activités économiques :

- les chambres de commerce et d'industrie coopèrent étroitement et la chambre alsacienne dispose d'un observatoire de l'économie allemande ;



- les caisses d'épargne d'Alsace et du Pays de Bade se sont accordées pour proposer à leur clientèle un livret d'épargne-construction "Europlan" ;
- dans le domaine universitaire, Eucor, confédération européenne des universités du Rhin supérieur, associe les universités alsaciennes et celles de Karlsruhe, de Fribourg-en-Brigau et de Bâle.

Depuis plusieurs décennies, le carrefour alsacien a été conforté par l'amélioration des axes de communication. L'aménagement du Rhin a fait de Strasbourg le second port fluvial français, les aéroports de Strasbourg et surtout de Mulhouse-Bâle se classent parmi les plus importants du pays et le réseau autoroutier s'est étoffé, tant vers Paris que vers la vallée du Rhône et l'Allemagne. Les axes méridiens

l'emportent cependant et la région attend avec impatience la construction du TGV Est, d'une part et celle, du TGV Rhin-Rhône, d'autre part.

Sa situation, son environnement de qualité permettent à l'Alsace d'attirer les investisseurs. Plus de 60% des emplois industriels relèvent déjà de sociétés extérieures à la région et 40% de celles-ci sont étrangères. L'Alsace vient d'ailleurs en tête des régions françaises pour la pénétration du capital étranger qui assure le tiers des investissements industriels, ce qui contribue largement au dynamisme économique régional : l'industrie alsacienne a connu depuis 1980 une progression trois fois plus rapide que la moyenne nationale, confirmant sa rapide adaptation au grand marché européen.

"Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire."

Jacques Delors

GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DIONYSOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FEOGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FEOGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

A DRESSES UTILES

Conseil régional d'Alsace

35, avenue de la Paix
BP 1006 F
67070 Strasbourg Cedex
Tél : (16) 88 25 68 67
Fax : (16) 88 37 07 18

Préfecture de région d'Alsace

Secrétariat Général aux Affaires Régionales
5, place de la République
67073 Strasbourg Cedex
Tél : (16) 88 21 67 68
Fax : (16) 88 37 07 18

Centre d'information jeunesse

7, rue des Ecrivains
67000 Strasbourg
Tél : (16) 88 37 33 33
Fax : (16) 88 25 12 24

Euro Info Centre de Strasbourg

Chambre de Commerce et d'Industrie Strasbourg Bas-Rhin
10, place Gutenberg
BP 444-R8
67008 Strasbourg
Tél : (16) 88 75 25 92
Fax : (16) 88 21 31 20

Correspondant BRE

Euro Info Centre
Mme Véronique Oberlé
(mêmes coordonnées)

Sources d'Europe

Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche
92054 Paris La Défense
Tél : (1) 41 25 12 12
Fax : (1) 41 25 12 13

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,
 PRENEZ CONNAISSANCE
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE
 à travers "l'Événement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION
 EUROPÉENNE

Représentation en France
 288, boulevard Saint Germain 75007 Paris
 Tel : (1) 40 63 38 00
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :
Agence Liaisons - CEE
 228, rue du Faubourg Saint-Martin,
 75481 Paris cedex 10
 Tel : (1) 40 38 08 20
 Fax : (1) 42 05 41 34